

PAIEMENT DE LA DEMI PENSION

Nous avisons les parents d'élèves du **calendrier de paiement** de la demi-pension concernant le bimestre **JANVIER/FEVRIER 2020.**

Du Lundi 09 Décembre 2019

Au Vendredi 13 Décembre 2019 (Dernier délai).

De 08 H 00 à 11 H 00

LIEU : INTENDANCE du Collège

Janvier 2020	=	16 jours	}	28 jours
Février 2020	=	12 jours		

28 jours – 1 j (grève du 05/12/ 19) = 27 jours
27 jours x 2.20€ = **59.40 € Elèves de 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}**

28 jours – (4j de stage février2020) – 1 j (grève du 05/12/ 19) = 23 jours
23 jours x 2,20 € = 50.60 € Elèves de 3^{ème}

Tout paiement par chèque sera libellé à l'ordre de :

L'Agent Comptable du Collège de SAINTE LUCE.

(Au dos du chèque prière de porter au crayon :

(Nom, prénom et la classe de l'élève

N° de Tél. d'un parent responsable au crayon noir).

Le Principal
Bertrand LAZZARI

